

VOTRE DON SOURCE DE VIE POUR L'ÉGLISE



Madame, Monsieur, chers amis,

Quel plus bel exemple de don que celui du Christ qui nous a aimés jusqu'à offrir sa vie pour nous ?

Aujourd'hui, à sa suite, les prêtres de nos paroisses, avec le soutien essentiel de l'ensemble de la communauté chrétienne – laïcs en mission ecclésiale, diacres, religieux et religieuses, bénévoles et tous les baptisés – portent au quotidien la mission de l'Église et témoignent de l'amour de Dieu pour chacun. Ils annoncent l'Évangile, célèbrent la messe, accueillent ceux qui souhaitent recevoir un sacrement et servent les plus fragiles, dans le respect de toutes les situations de vie.

Pour mener à bien cette mission, les prêtres reçoivent un traitement, de même que les laïcs salariés de notre diocèse perçoivent un salaire. Ces sommes proviennent exclusivement des dons au Denier, l'Église en France ne recevant aucune subvention de l'État ou du Vatican. Seule votre participation leur permet donc de vivre et d'annoncer la Bonne Nouvelle à nos contemporains !

C'est pourquoi, comme chaque année, j'en appelle à votre participation financière généreuse : l'Église dans la Loire a besoin de votre don pour partager à tous le message du Christ ressuscité !

Confiant dans votre attachement à l'Église et sa mission, je vous remercie par avance pour votre soutien et vous assure de mes prières pour vous et vos proches.

+ Mgr Sylvain Bataille
Évêque de Saint-Étienne

VOTRE DON EN PRATIQUE

POURQUOI DONNER AU DENIER ?

Les **263** prêtres et laïcs salariés du diocèse, accompagnés de nombreux bénévoles, s'engagent au quotidien pour partager à tous la Bonne Nouvelle. Concrètement, le Denier permet de rémunérer :

 **140**
PRÊTRES
en activité
et à la retraite

 **123**
LAÏCS EN MISSION
dans les paroisses
et services diocésains

QUELQUES REPÈRES CHIFFRÉS

40 €
= 1 JOUR
de traitement
d'un prêtre

120 €
= 2 JOURS
de formation
d'un séminariste

240 €
= 1 MOIS
de complément
de pension
d'un prêtre aîné

VOTRE DON AU DENIER, DÉDUCTIBLE DES IMPÔTS

N'hésitez pas ! Même en cas de prélèvement à la source, vos dons de 2018 seront déductibles de vos impôts. Si vous êtes imposable, vous pourrez déduire de votre impôt sur le revenu 66 % du montant de votre don, dans la limite de 20 % de votre revenu imposable.

un don de **100 €**
vous coûtera **34 €**
Déduction fiscale de **66 %**

EN 2018, JE DONNE !

Dans la mesure du possible, nous préférons le prélèvement automatique, les prêtres et les laïcs salariés étant rémunérés chaque mois.

JE SOUTIENS LE DIOCÈSE PAR UN DON RÉGULIER :
et je remplis le mandat au dos de ce bulletin.

JE FAIS UN DON PAR CHÈQUE DE :
 40 € 80 € 120 € 240 €
 autre montant : €
à l'ordre de l'Association Diocésaine de Saint-Étienne.

JE PEUX FAIRE UN DON EN LIGNE SUR :
www.denier-saintetienne.fr

Merci de renvoyer votre don accompagné de ce bulletin dans l'enveloppe retour jointe, après l'avoir affranchie.

DE LA PART DE : Mme Mlle M.

Nom

Prénom

Adresse

Code postal Ville

E-mail

Je ne souhaite pas recevoir d'informations sur la vie du diocèse (Newsletter, Lettre mensuelle...) .

Date de naissance

Profession (ou ancienne profession si retraité(e))
.....

Paroisse

Je souhaite recevoir un reçu fiscal : Oui Non

Conformément à la loi du 6.01.78 relative à l'Informatique, aux Fichiers et aux Libertés, vous conservez un droit d'accès et de rectification sur notre fichier. L'Association Diocésaine de Saint-Étienne s'engage à ne pas céder, à des fins commerciales, toute information vous concernant.